

507

parisi R  
à la B U

GUSTAVE GLOTZ

---

# DÉMOSTHÈNE

ET

## LES FINANCES ATHÉNIENNES DE 346 A 339

---

(Extrait de la *Revue historique*, tome CLXX, année 1932)

---

PARIS

1932

Bibliothèque Maison de l'Orient



135850

GUSTAVE GLOTZ

---

DÉMOSTHÈNE

ET

LES FINANCES ATHÉNIENNES DE 346 A 339

---

(Extrait de la *Revue historique*, tome CLXX, année 1932)

---

PARIS  
1932

## DÉMOSTHÈNE

ET

### LES FINANCES ATHÉNIENNES DE 346 A 339

---

Il n'est pas rare dans l'histoire qu'après une guerre qui laisse toutes les classes appauvries et les finances délabrées, après un traité qui ne rétablit pas la paix dans les esprits, un État ait à se débattre entre des devoirs contradictoires et d'égale urgence. Cependant qu'il s'efforce à reconstituer le trésor et à restaurer la prospérité économique, il est pris entre le désir d'améliorer le sort des citoyens indigents et les nécessités de la défense nationale.

Dans l'antiquité, le peuple athénien s'est trouvé devant ce redoutable problème trois fois en moins de vingt ans : en 355, après la guerre de Sécession, qui lui coûtait la plupart de ses possessions extérieures ; en 346, après le désastre d'Olynthe et le traité de Philocratès, qui lui enlevaient tout espoir d'hégémonie ; en 339-338, avant et après la campagne de Chéronée, qui allait faire de la glorieuse cité une vassale de la Macédoine. Chaque fois, il a eu à se demander quel serait l'emploi des sommes qu'il tenait pour disponibles après avoir doté chaque administration du strict nécessaire. Ces surplus seraient-ils versés au « fonds des spectacles », au *theôricon*, qui subvenait à l'entretien aussi bien qu'à l'amusement des citoyens pauvres au moyen d'une allocation de deux oboles au moins par homme et par jour férié ? Ou bien serviraient-ils à constituer une caisse militaire, les *stratiôtica* ? Deux hommes ont personnifié chacune de ces solutions : Euboulos et Démosthène. Le premier a dirigé toute l'administration athénienne de 354 à 346 comme « préposé au théôrique » : s'il a donné d'amples satisfactions aux classes riches en favorisant le commerce, il a, par là même, procuré au trésor de quoi soulager les classes les moins aisées, en remplissant le plus possible la caisse de l'assistance publique et des menus plaisirs. Le second a réussi enfin, en 339, quand va s'engager la bataille suprême, à faire accepter le conseil, qu'il avait à maintes reprises donné inutilement, d'abroger la loi fondamentale qui attribuait les

excédents du budget annuel à la caisse des spectacles et de les allouer à la caisse de l'armée<sup>1</sup>. Mais que s'est-il passé dans l'intervalle de 346 à 339?

Les historiens sont d'accord pour reconnaître que, durant ces sept années, l'histoire intérieure d'Athènes est remplie par une lutte qui a pour objet l'attaque ou la défense du théorique. Puisque les excédents n'ont pas été affectés aux besoins militaires avant 339, ils admettent, par une conclusion naturelle, que jusqu'à cette année le peuple athénien est resté sourd aux adjurations invariables de Démosthène. C'est pourquoi la plupart des critiques rejettent comme apocryphe la quatrième *Philippique*, dont l'auteur considère en 341 le privilège du théorique comme légitime. Il est bien vrai que, si les choses sont restées jusqu'en 339 dans l'état où elles étaient en 346 et si Démosthène a été l'homme d'une pièce qu'on nous représente d'ordinaire, il est inconcevable qu'après avoir soutenu la même cause pendant si longtemps, deux ans avant de la voir triompher, il l'ait abandonnée subitement. Mais Démosthène n'était nullement de ces entêtés qui ne renoncent jamais à leur idée, fût-ce dans l'intérêt de la patrie. Membre du Conseil en 347/6, il s'était rapproché d'Euboulos pour engager avec Philippe des négociations de paix; il s'était désisté du procès engagé contre son ennemi personnel Midias, afin de contribuer à l'union sacrée. N'a-t-il pas pu, les années suivantes, se contenter, dans la question des armements, de compromis qui donnaient à la défense nationale des garanties suffisantes? Voyons si les inscriptions, rapprochées des textes littéraires et historiques, ne nous éclairent pas sur ce point.

\* \* \*

Au moment même où était conclue la paix de Philocratès, s'accomplit à Athènes un changement profond dans le personnel gouvernemental. Seize jours après le retour des ambassadeurs qui étaient allés recevoir le serment de Philippe, expiraient les pouvoirs d'Euboulos (29 skirophorion, 24 juillet 346); ils ne furent pas renouvelés. Ni lui ni son aide, le frère d'Eschine, Aphobètos, ne continuèrent à siéger parmi les administrateurs du théorique. A leur place paraît un homme du parti patriote, Kèphisophôn d'Aphidna<sup>2</sup>. C'est tout un renverse-

1. Philochore, fr. 135 (*Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 406); Sopatros, V, 181 Walz.

2. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 223, c. l. 5 et suiv. (an 343). — C'est ce personnage qui allait appliquer la politique de Démosthène comme stratège, à Skiathos en 340 (*Ibid.*, n° 1623, l. 35 et suiv.; 1629, l. 484 et suiv.) et à Byzance en 339 (*Ibid.*, n° 1628, l. 436 et suiv.; 1629, l. 957 et suiv.).

ment de la politique athénienne. La période d'Euboulos est close ; la grande période de Démosthène commence.

Toutefois, Démosthène est encore loin d'exercer sur le peuple une influence incontestée. Les difficultés surgissent de toutes parts. Devant la puissance formidable de Philippe, Athènes ne peut que se résigner à la paix, tant qu'elle sera isolée ; encore faut-il que cette paix ne dégénère pas en vassalité, qu'elle réserve l'avenir : combiner le respect d'une alliance formelle avec une juste méfiance, c'était s'engager sur un terrain bien mouvant. Un équilibre aussi instable devenait presque impossible à maintenir avec l'opposition du parti macédonien, qui ne demandait qu'à s'installer dans une paix confortable à tous les égoïsmes. De là cette terrible guerre de procès politiques qui va, de 345 à 343, mettre aux prises Timarchos, Hypéride et Démosthène avec Eschine et Philocratès. C'est cela, uniquement, que l'on voit d'ordinaire dans l'histoire intérieure d'Athènes pendant la période de paix nominale qui sépare les deux guerres contre Philippe. Mais, derrière la scène où se jouent ces drames passionnants, s'accomplit un grand travail de réforme. Des documents fragmentaires nous laissent entrevoir les linéaments d'une réorganisation destinée à munir Athènes de forces nouvelles.

Avant tout, il était urgent d'augmenter les forces militaires et navales de la république. La paix ne semblait pas assurée. Un an après la ratification du traité, un contrat de fermage prévoyait encore le risque de guerre<sup>1</sup>. Il fallait donc prendre des précautions sans délai. Le jour même où la troisième des ambassades envoyées à Philippe revint précipitamment de Chalcis annoncer la capitulation des Phociens, le 27 skirophorion (22 juillet 346), l'Assemblée du peuple tenait une séance extraordinaire au Pirée pour délibérer sur la question des arsenaux maritimes<sup>2</sup>. Il s'agissait de prendre sur place une décision importante : l'épigraphie nous apprend laquelle. Le vieil arsenal aux agrès, la Skeuothèkè, était devenu trop petit depuis longtemps ; on avait dû le compléter par de simples baraquements<sup>3</sup> : mesure défectueuse, qui exposait le matériel de la flotte au danger d'incendie, comme le prouvera bientôt une tentative criminelle<sup>4</sup>. L'architecte Philon proposa aux Athéniens la construction d'une vaste Skeuothèkè

1. *Inscr. jurid. gr.*, n° XIII bis, l. 12 : cette inscription contient une clause qui réduit les arrérages de moitié au cas de trouble ou destruction par fait de guerre.

2. Dém., *Ambass.*, 60.

3. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 1627, l. 352, 396.

4. Dém., *Cour.*, 132 et suiv. ; Dinarque, *C. Dém.*, 14.

et de nouvelles cales dans le port de Zéa. Son plan fut adopté. Il fut chargé lui-même d'en diriger l'exécution avec le concours d'Euthydemos<sup>1</sup>. En même temps, les chantiers maritimes déployaient une grande activité. A vrai dire, les inventaires de la marine, qui nous fournissent tant de renseignements sur la période 377-324, ne nous disent pas quel était l'effectif total de la flotte dans les années qui nous intéressent ici. Mais ils nous apprennent qu'en 353/2 Athènes possédait trois cent quarante-neuf trières et, en 330/29, trois cent quatre-vingt-douze trières, plus dix-huit tétrères<sup>2</sup>. Cette augmentation dut se faire en bonne partie dans les mêmes circonstances, sous la pression des mêmes sentiments, que la construction de la Skeuothèkè et des cales. Sans doute, Aristophôn d'Azènia et Démosthène parlent de trois cents trières en 346 et en 343; mais Démosthène raisonne sur le même nombre en 354, année où il y en avait une cinquantaine de plus<sup>3</sup>: ce qui prouve tout simplement que les orateurs de la Pnyx se contentaient de nombres ronds et ne tenaient pas compte, comme les membres de l'amirauté, de tous les bâtiments, neufs ou vieux.

Outre ces dépenses inévitables et régulières, Démosthène en prévoyait d'autres bien plus considérables, celles qu'eût entraînées une mise partielle de la flotte et de l'armée sur le pied de guerre. Il savait ce qu'il en coûterait. L'expédition des Thermopyles, en 353, avait exigé plus de 2,000 talents, y compris les prestations fournies par les particuliers; pourtant l'escadre mobilisée ne portait que cinq mille hoplites et quatre cents cavaliers, et la campagne dura seulement quelques mois<sup>4</sup>. En 351, Démosthène calculait ainsi qu'il suit le montant des soldes qu'il aurait voulu faire allouer aux troupes de terre et de mer: pour dix trières, montées par deux mille marins, 40 talents par an (30 mines par trière et par mois, à raison de 2 oboles par homme et par jour); 40 talents pour deux mille soldats (au même taux); 12 talents pour deux cents cavaliers (1 drachme par homme et par jour). Total pour un armement aussi réduit: 92 talents par an<sup>5</sup>.

Pour parer à ces dépenses, le trésor disposait d'environ 400 talents: c'est le chiffre approximatif que donnent, à cinq ans d'intervalle,

1. Cic., *De or.*, I, 14; Val. Max., VIII, 12, 2. — Le devis descriptif de la Skeuothèkè fut gravé sur une magnifique stèle qu'on a retrouvée au Pirée (*Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 1668; cf. P. Foucart, *Bull. de corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 540 et suiv.; Choisy, *Études épigr. sur l'architect.*, t. I, 1883, p. 1 et suiv.).

2. *Inscr. gr.*, loc. cit., n° 1613, l. 302; 1627, l. 266 et suiv.

3. Théop. ap. Didym., VIII, 61 et suiv.; Dém., *Ambass.*, 89; *Symmorios*, 18.

4. Dém., *Ambass.*, 84; cf. Diod., XVI, 37.

5. Dém., *Phil.*, I, 28.

le discours d'Aristophôn et la quatrième *Philippique*<sup>1</sup>. Tel était le résultat d'une bonne administration, résultat dont il faut faire honneur à Euboulos. Mais les préposés au théorique défendaient énergiquement leur caisse, avec l'appui des masses populaires. Une législation sévère leur fournissait des armes efficaces. L'affectation des recettes aux dépenses (*μείσιμος*), opération préalable au versement du surplus dans la caisse des spectacles, était fixée d'avance par des lois que ne pouvait transgresser aucune motion de citoyen ou de magistrat, aucun décret du peuple. Quiconque voulait demander la plus légère modification à une loi existante et, par conséquent, à la répartition légale des revenus, devait, sous peine de tomber sous le coup d'une périlleuse accusation en illégalité, attendre la première séance de la première prytanie de l'année suivante pour solliciter un sauf-conduit (une *adeia*), sous le couvert duquel il pouvait proposer un décret à l'effet de convoquer un tribunal extraordinaire de nomothètes, qui seul avait le droit de juger, abroger ou amender une loi incriminée<sup>2</sup>. C'était une lourde machine à mettre en mouvement. Comment espérer jamais, dans de pareilles conditions, obtenir du peuple, sauf le cas de nécessité absolue, une renonciation au fonds qui servait à soulager les basses classes? Et, si l'intangibilité du théorique était un principe constitutionnel, comment subvenir aux besoins de la défense nationale?

Sans délai, on demanda aux riches un nouveau sacrifice. Ils payaient depuis longtemps déjà, en cas de besoin, l'impôt extraordinaire de guerre, l'*eisphora*, et, pour la perception de cet impôt, ils étaient depuis une trentaine d'années groupés par symmories. En 346, une loi, connue seulement par deux inscriptions, ordonna la levée permanente de l'*eisphora*<sup>3</sup>. L'impôt ainsi consolidé devait fournir 10 talents par an pour la construction de la Skeuothèkè et des loges de vaisseaux. Ce fonds de 10 talents fut, en effet, régulièrement payé durant vingt-quatre ans, jusqu'à la fin de la guerre lamiaque<sup>4</sup>. Il resta toujours affecté à des préparatifs de guerre; on n'en varia que l'emploi précis<sup>5</sup>.

1. Théop., *loc. cit.*; Dém., *Phil.*, IV, 38.

2. Dém., *C. Timocr.*, 20 et suiv.

3. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, nos 244, l. 13; 505, l. 14 et suiv.; cf. P. Foucart, *Journal des Savants*, 1902, p. 192 et suiv.

4. *Ibid.*, n° 505.

5. Créé pour payer les constructions de Zéa, il fut appliqué aux dépenses militaires en 339/8, pendant que la guerre faisait suspendre les travaux, puis, en 337, après la défaite, à la réfection des fortifications, pour être rendu, après l'achèvement des fortifications, à sa première destination et, après l'achèvement de l'arsenal (330), aux dépenses militaires (*Ibid.*, n° 505, l. 13; 1627, l. 288, 352).

Mais ce pauvre fonds de 10 talents, avec son affectation spéciale, ne réglait pas, en 346, la question des dépenses militaires<sup>1</sup>. Puisque la caisse du théorique subsistait avec son droit sur les surplus, il fallait créer à côté d'elle une caisse de l'armée et la doter de larges crédits. Le problème était angoissant et dur à résoudre. Il passionnait Démosthène depuis sept ou huit ans et continua de le passionner sept ou huit ans encore ; mais on va voir, contrairement à l'opinion commune, qu'en homme politique qu'il était il sut, avant d'obtenir la solution radicale qu'il désirait, s'accommoder de solutions partielles et de plus en plus favorables à ses vues.

\* \* \*

En 354, lorsqu'il prononce sa première harangue, le discours sur les *Symmories*, Démosthène conseille déjà aux Athéniens d'améliorer leur organisation navale par la réforme de la triérarchie. Quant à la question des voies et moyens, elle ne l'embarrasse guère : les riches procureront le nécessaire. S'ils dissimulent leur avoir tant qu'il n'y a pas de danger en vue, le jour où l'État aura besoin de leur argent ils l'apporteront de bon cœur. Autrement dit, les classes inférieures peuvent rester bien tranquilles, puisque la classe supérieure subviendra aux dépenses extraordinaires par l'eisphora<sup>2</sup>.

En 351, la situation est devenue grave. La marche de Philippe sur les Thermopyles a précisé, rapproché le danger. Démosthène prononce coup sur coup deux harangues qui se tiennent et se complètent, la première *Philippique* et le discours sur l'*Organisation financière*. Dans la première, il présente un programme d'armement, celui dont il évalue le montant annuel à 92 talents, et il y joint un projet sur la création de ressources financières<sup>3</sup>. Ce projet est perdu ; mais nous en connaissons l'essentiel, qui est repris et développé dans la seconde des deux harangues. L'orateur n'en est pas encore à demander la suppression du théorique ; il en souhaite seulement la transformation. Il s'efforce de tenir le juste milieu entre les défenseurs intransigeants et les adversaires acharnés de l'institution ; par cela même, il ne se prive pas d'en montrer les inconvénients, de critiquer les mauvaises habitudes qu'elle fait naître, le gaspillage démagogique qu'elle favorise. Ce qu'il

1. L'insignifiance de l'eisphora perçue à cette époque est attestée par Dém., *Chersonèse*, 21, 23.

2. Dém., *Symmories*, 24-28.

3. Id., *Phil.*, I, 16, 21, 29.

veut, c'est que le peuple gagne les sommes jusque-là distribuées stérilement, que les gratifications soient remplacées par des rémunérations pour services rendus à l'État. Démosthène ne présente donc encore qu'une timide ébauche de ses idées : il cherche seulement à convertir une grande partie des allocations gratuites en soldes. Il ne se fait, d'ailleurs, aucune illusion et se plaint avec amertume que, de tout son projet, le peuple ne retienne que le maintien de la diôbélie<sup>1</sup>. « Faites attention », dit-il, « que ce qui vous semble bon aujourd'hui ne vous paraisse un jour une lourde faute<sup>2</sup>. »

Deux ans après, les Macédoniens sont devant Olynthe. Il faut bien armer, cette fois. Démosthène demande dans la première *Olynthienne* l'envoi d'une double expédition en Chalcidique et en Macédoine. L'argent ne manque pas. Si les Athéniens consentent à l'affecter à la guerre, inutile de chercher d'autres ressources ; sinon, il faut en trouver d'autres. Sans employer le terme de « théorique », Démosthène s'est fait comprendre : « Quoi, me dira-t-on, tu proposes un décret pour créer un fonds militaire ? » (σὺ γράφεις εἶναι στρατιωτικά) ; « Non, par Zeus », répond-il, et ce n'est pas une restriction mentale, puisqu'il n'apporte pas de proposition formelle *par écrit* (γράφεις). De fait, il veut que le fonds militaire (et il répète le mot στρατιωτικά) soit constitué sans décret spécial ; il revient à son idée d'établir dans « une seule et même organisation » une corrélation étroite entre la paye et l'accomplissement du devoir civique, au lieu de laisser les citoyens « toucher sans rien faire, à l'occasion de fêtes publiques ». Au demeurant, le peuple est le souverain maître ; mais, s'il refuse d'affecter à l'armée une partie du théorique, alors, qu'il le sache, il n'aura pas d'autre parti à prendre que l'établissement d'une eisphora générale à taux variable selon les besoins<sup>3</sup>. Ainsi, au printemps de 349, Démosthène, tout en laissant percer sa préférence pour une résolution plus radicale, ramasse en un système tout ce qu'il avait dit les années précédentes et dit nettement aux Athéniens qu'il leur faut choisir entre la création d'un fonds militaire soutiré au théorique et une eisphora permanente.

Or, comme on vient de le voir, l'eisphora permanente date seulement de 346. Il faut donc croire que les expéditions athéniennes des trois années antérieures ont été défrayées sur un fonds militaire aux dépens du théorique. Il se trouve, en effet, comme nous l'apprend une

1. Dém., *Phil.*, I, 16, 21, 29.

2. Id., *De l'org. financ.*, 1-4, 9-10 ; cf. *Phil.*, I, 29.

3. Id., *Ol.*, I, 19 et suiv.

inscription précieuse, qu'en 349/8 les approvisionnements d'une flotte envoyée à Lesbos ont été payés « sur le fonds militaire » (ἐκ τῶν στρατιωτικῶν)<sup>1</sup>. On a longtemps répété que ce fonds ne fut créé qu'en 339/8 et qu'il enleva d'emblée au théorique tous les surplus du budget. En réalité, il a été institué dix ans auparavant, immédiatement après que Démosthène eut prononcé la première *Olynthienne*, probablement d'après une décision rendue par les nomothètes dans l'été 349. Il a coexisté avec le théorique pendant dix ans, et forcément à son préjudice. Le fait est d'importance. Faute d'en avoir tenu compte, l'histoire politique ou littéraire a méconnu le succès remporté à ce moment par Démosthène et la véritable portée de ses harangues dans la période suivante, en même temps que la conduite, moins déraisonnable qu'on ne pensait, du peuple athénien.

Certains partisans de Démosthène se flattèrent de changer immédiatement la victoire qu'ils venaient de remporter en un triomphe complet et définitif. Au début de 348, Apollodôros fit adopter par le Conseil, dont il faisait partie, et vint aussitôt apporter à la Pnyx une motion singulièrement audacieuse : le peuple devait voter sur la question de savoir si, vu l'état de guerre, qui était devenu formel, les excédents seraient affectés au service de la guerre ou resteraient acquis aux spectacles. A l'unanimité, l'Assemblée se décida en faveur de la caisse militaire. Mais l'affaire n'était pas terminée. Un sycophante de bas étage, Stéphanos, poursuivit Apollodôros pour proposition illégale et le fit condamner à une amende : son décret était cassé de plein droit<sup>2</sup>. Tout était à recommencer. Démosthène se met à l'œuvre sans retard. Dans la troisième *Olynthienne*, prononcée probablement vers la fin du printemps 348<sup>3</sup>, il déclare dès les premiers mots que la gravité des circonstances donne aux patriotes le droit de tout dire. Rien de sérieux ne sera fait tant qu'on ne lèvera pas une armée de citoyens en affectant à sa solde le fonds des spectacles. L'orateur revient donc sans ambages à la proposition qu'il avait émise l'année précédente sous forme de suggestion. Éclairé, toutefois, par la mésaventure d'Apollodôros, il évite de violer l'interdit qui protège le théorique : pourquoi, dit-il, s'offrir en « victime » bienveillante, sans aucune utilité? Il se garde de présenter

1. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 207, c, l. 11.

2. *Ps. Dém., C. Néaira*, 4-9.

3. Le *terminus post quem* est fixé par des allusions très nettes à la condamnation d'Apollodôros (§§ 12-13, 18) ; le *terminus ante quem*, par la chute d'Olynthe (août 348) et, d'une façon plus précise, par la demande d'un recours à la procédure de la nomothésie (§§ 10-11), procédure qui devait être introduite le 11<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> prytanie de l'année suivante (vers le 27 juillet 348).

un projet formel : il demande qu'on applique la procédure solennelle de la nomothésie, qui permettra d'abroger la loi néfaste et couvrira les auteurs de propositions nouvelles ; mais, ajoute-t-il, c'est à ceux qui ont causé le mal de le réparer<sup>1</sup>.

Euboulos et ses amis restèrent sourds à cet appel ; au demeurant, la chute d'Olynthe, en août 348, leur épargna, si tant est qu'ils en eussent eu la tentation, cette palinodie. Cependant, il fallait bien faire quelque chose. La dernière expédition envoyée au secours d'Olynthe avait évidemment exigé une augmentation des crédits militaires ; les années suivantes, le danger que courait Athènes elle-même ne permit certainement pas de les diminuer. Dans le discours où il venait de conseiller la suppression du théorique, Démosthène faisait allusion à « d'autres sources de revenus pour l'armée » (πόρους ἑτέρους στρατιωτικούς) et se ralliait d'avance à tout système vraiment efficace<sup>2</sup>. On trouva, effectivement, le moyen de parer au plus pressé, sans attendre que l'eisphora permanente fournit quelque argent à la marine. Quels que fussent les expédients imaginés et les sommes qu'ils procuraient à la caisse militaire, ils diminuaient d'autant le fonds des spectacles. Les *stratiôtica* grignotèrent le *théoricon* durant dix ans, avant d'en absorber les restes. Ici encore, l'épigraphe nous éclaire : une inscription de 344/3 mentionne, pour la première fois à notre connaissance, un *trésorier des stratiôtica* (τραπεζίας στρατιωτικῶν)<sup>3</sup>. Ainsi, en cinq ans au plus, la caisse militaire avait pris assez d'importance pour exiger une administration spéciale. Par conséquent, sur le fond des choses, Démosthène avait obtenu alors de sérieuses satisfactions. En vertu d'un compromis patriotique, les classes riches acceptaient d'être traitées en tributaires payant un impôt direct, les classes pauvres se résignaient à une diminution des sommes qui leur étaient réservées.

Du sacrifice ainsi demandé aux indigents, nous trouvons une confirmation indirecte dans une mesure votée à la même époque et généralement mal comprise. En 346/5, sur la proposition de Démophilos, eut lieu une revision générale des registres civiques<sup>4</sup>. Ce n'était pas un événement banal. On n'en connaît qu'un autre exemple : un siècle auparavant, en 445/4, lorsqu'on eut à distribuer une cargaison de blé offerte au peuple athénien par un roitelet d'Égypte, on contrôla d'abord

1. Dém., *Ol.*, III, 1-3, 10-13.

2. *Ibid.*, 19.

3. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 1443, l. 13 ; cf. J. Sundwall, *Ἐφημ. ἀρχ.*, 1909, p. 207 et suiv.

4. Philochore et Androtion, ap. Harpocr., s. v. διαψήφισις (*Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 406, fr. 133) ; cf. Eschine, *O. Timocr.*, 77, 86.

la liste des ayants droit, et l'on raya plusieurs milliers de noms par application de la loi récente sur le droit de cité<sup>1</sup>. Il est certain que, la seconde fois comme la première, l'opération avait pour but d'empêcher les métèques indûment inscrits d'avoir part aux revenants-bons des citoyens. Pourtant, Haussoullier, qui a étudié ces enquêtes de très près, les veut trop pareilles l'une à l'autre; il se méprend sur les circonstances historiques et sur la signification exacte du décret de Démonphilos<sup>2</sup>. D'après lui, les travaux entrepris alors au Pirée, l'arsenal de Philon, la construction de nouvelles trières, sont l'indice d'une grande prospérité: « Depuis longtemps », dit-il, « Athènes n'avait joui d'un tel bien-être, depuis longtemps le titre de citoyen n'avait offert de tels avantages. Les étrangers étaient nombreux et envahissaient les dèmes. C'est dans cette embellie que Démonphilos proposa la revision des registres civiques. » Là-dessus, Haussoullier se demande quel intérêt immédiat a fait adopter le décret aux Athéniens. A la suite de Westermann, il admet que l'enquête de 346/5 fut motivée par quelque importante distribution d'argent, comme celle de 445/4 l'avait été par une distribution de blé. On sait justement que les biens de Diphilos, un grand concessionnaire de mines, furent confisqués dans le troisième quart du iv<sup>e</sup> siècle et rapportèrent 160 talents, qui furent distribués à raison de cinquante drachmes par tête<sup>3</sup>. Mais cette explication ne vaut pas. D'abord, l'hypothèse qui la précise est ruineuse, puisque l'accusateur de Diphilos, l'orateur Lycurgue, n'apparaît pas dans la vie publique avant 343<sup>4</sup>. Ensuite, où voit-on que la situation économique d'Athènes ait été brillante après des guerres interminables, au lendemain même d'une guerre malheureuse et d'une mauvaise paix? Tout ce que nous venons de dire sur les embarras du trésor et les besoins de l'assistance publique donne une impression tout opposée, et cette impression est corroborée par bien des faits: difficulté du ravitaillement, insécurité des mers infestées par les corsaires macédoniens et les pirates, obligation pour la flotte de guerre de convoier les navires à blé, flatteries intéressées à l'adresse des rois du Bosphore Cimmérien précisément en 346<sup>5</sup>. C'est, bien au contraire, parce que la situation n'était

1. Philocore, fr. 90 (*ibid.*, p. 398); cf. notre *Hist. gr.*, t. II, p. 179.

2. B. Haussoullier, *La vie municipale en Attique*, p. 38 et suiv.

3. Ps. Plut., *Vie des dix orat.*, *Lyc.*, 34, p. 843 d; cf. F. Durrbach, éd. de Lycurgue (collection Budé), p. XIII.

4. Ajoutez que la mine confisquée sur Diphilos, τὸ Διφιλειον καλούμενον, n'est mentionnée dans les comptes des pôlètes, comme bien de l'État, que vers la fin du siècle (*Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 1587, l. 11).

5. Sur l'insécurité des mers, voir L. Gernet, *L'approvisionnement d'Athènes en blé au V<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècles* (*Bibl. de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*, t. XXV, 1909), p. 357 et

pas bonne et qu'il fallait tout de même réduire la dotation de l'assistance publique pour assurer la défense nationale, qu'on décida de ne plus admettre au bénéfice des distributions quiconque ne remplissait pas strictement les conditions de naissance exigées par la loi. La révision des registres civiques était tout simplement la contre-partie des atteintes portées au théorique.

Ainsi, tout se tient dans la politique financière d'Athènes à partir de 346 : le défenseur intraitable du théorique quitte l'administration ; la marine obtient un crédit nouveau et permanent ; l'armée dispose d'un fonds de moins en moins chétif ; et, comme la somme à partager entre les besogneux en est forcément amoindrie, pour ne pas trop diminuer les parts, on diminue le nombre des partageants.

Dès lors, on pouvait, sans inconvénient, maintenir le principe du théorique et laisser à la caisse d'assistance publique des excédents qui fondaient d'année en année : il serait toujours temps de les lui enlever définitivement, le jour où il faudrait faire flèche de tout bois. Il n'y a donc pas à s'étonner de voir Démosthène modifier son attitude à l'égard du théorique<sup>1</sup>. Au printemps 341, les affaires de Chersonèse, qui allaient ramener la guerre ouverte, plaçaient de nouveau le peuple athénien devant la nécessité de trouver des ressources pour l'armée. Devait-on les demander aux pauvres par la suppression totale du théorique, ou aux riches par une augmentation de l'eisphora ? Le premier de ces moyens ne pouvait plus donner grand chose ; le second était susceptible de rapporter gros. C'est dans ces circonstances que Démosthène prononça coup sur coup, dans l'espace de trois ou quatre mois, le discours sur la *Chersonèse*, la troisième *Philippique* et la quatrième *Philippique*, leur grand argument a été qu'elle renferme un long passage où Démosthène se dédirait en ce qui concerne le théorique<sup>2</sup>. On vient de voir combien cet argument est faible, s'agissant d'un théorique épuisé depuis huit ans par les *stratiôtica*. Mais examinons de plus près les débats engagés à ce propos.

suiv. ; E. Ziebarth, *Beitr. z. Gesch. des Seeraubs und Seehandels im alten Griechenland* (*Abh. der Hamburg. Univ.*, t. XXX, 1929), p. 16 et suiv. Le décret rendu en l'honneur des rois scythes est celui des *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 262.

1. Il ne faut pas oublier qu'après la paix de Démade, quand le théorique fut reconstitué, Démosthène en fut administrateur pendant quatre ans (Eschine, *C. Ctés.*, 24 ; Dém., *P. la cour.*, 113 ; cf. J. Sundwall, *Epigr. Beitr. zur sozial-polit. Gesch. Athens im Zeitalter des Demosth.* (*Klio*, Beiheft IV, 1906), p. 42.

2. Voir, par exemple, Boeckh, *Staatshaush. der Athener*, 3<sup>e</sup> éd., t. I, p. 277, n. c ; A. Schaefer, *Demosth. und seine Zeit*, III. Beil., p. 100 ; cf. M. Croiset, éd. de Démosth. (coll. Budé), t. II, p. 116 et suiv.

Impossible de séparer les trois harangues prononcées de mars à juin 341 ; particulièrement, en ce qui concerne les finances, la première et la dernière. Dans la première, on voit les Athéniens divisés : les uns « *ne veulent pas* de l'impôt sur la fortune et du service personnel » ; les autres « *ne peuvent pas* renoncer aux distributions publiques » (οὔτε βουλόμεθα... οὔτε δυνάμεθα)<sup>1</sup>. Que doit désirer Démosthène en pareille occurrence ? Avant tout, rétablir la concorde. Il n'y a qu'un moyen d'y arriver. La suppression totale du théorique est aussi dangereuse au point de vue social qu'inefficace au point de vue financier ; l'eisphora, au contraire, avec son taux variable, se prête à des transactions capables d'apaiser les esprits sans léser le trésor.

Ainsi avertis, écoutons l'auteur de la harangue suspectée. « Je crois possible de défendre, dans l'intérêt public, la cause des pauvres auprès des riches et la cause de ceux qui possèdent auprès de ceux qui sont dans le dénûment, à condition, toutefois, de mettre fin aux critiques injustes à propos du théorique et de rassurer les gens qui pensent qu'on ne peut le maintenir sans un grand danger... Je parlerai d'abord pour ceux qui semblent être dans le besoin... Il convient, non seulement de ne rien leur ôter de ce que leur donne l'État, mais encore, si cette ressource faisait défaut, de chercher ailleurs de quoi ne les laisser manquer de rien. Et j'estime que les riches, en se conformant à ces principes, font d'abord ce qui est juste, mais aussi ce qui vaut le mieux pour eux ; car priver des hommes du nécessaire par décision publique, c'est multiplier le nombre des mécontents. Quant à ceux qui sont dans le besoin, je leur conseillerais de renoncer à une pratique qui irrite ceux qui ont du bien et justifie leurs plaintes... D'où viennent les heurts et les rancunes ? De ce qu'on voit appliquer aux fortunes privées la pratique en usage pour les fonds publics. Ce qu'il faut, Athéniens, c'est que la justice règle les rapports mutuels dans la communauté de la cité, que les riches se sentent en sécurité dans leurs moyens d'existence, mais mettent leur fortune au service de la patrie en danger, que les autres considèrent comme bien commun ce qui est commun en effet, et en aient leur part, mais regardent comme propriété privée ce qui est à chacun... Voilà comment on peut définir à peu près les droits et les devoirs des uns et des autres<sup>2</sup>. »

Dans cette longue citation qui condense toutes les idées de l'orateur sur la question financière, pas un mot ne jure avec les conceptions

1. Dém., *Chersonèse*, 21, 23.

2. Dém., *Phil.*, IV, 35-45. Notre traduction reproduit en grande partie celle de M. Croiset.

profondes de Démosthène, telles qu'il les révèle dans tous ses discours avec une souple obstination. Un homme d'État attachant plus de prix aux réalités qu'aux apparences, plaçant l'intérêt général au-dessus de l'amour-propre, voyant dans l'union des classes la condition du salut public, pouvait et devait parler le langage que d'aucuns jugent invraisemblable dans sa bouche. Si ce langage heurte à première vue l'idée qu'on se fait de Démosthène d'après des harangues antérieures d'au moins sept ans, c'est précisément une raison, parmi d'autres, pour qu'il ne puisse pas être attribué à un rhéteur s'appliquant à une composition factice : un fabricant de discours eût été incapable, non pas seulement de faire allusion à tant de menus faits de la vie contemporaine vite tombés dans l'oubli, mais de connaître dans le détail le plus minutieux l'histoire si obscure des finances athéniennes.

\* \* \*

En résumé, les inscriptions qui attestent l'existence et la progression des *stratiôtica* bien avant la suppression du théorique, éclairent singulièrement l'histoire des finances et de la politique athéniennes durant une dizaine d'années. Une mesure qui, prise à part, pouvait paraître incohérente, la revision des registres civiques, s'explique aisément par la nécessité, en un temps où les fonds de l'assistance publique étaient fortement diminués, d'écarter les intrus des distributions. Les contradictions qu'on a pu relever dans les discours de Démosthène s'atténuent ou se dissipent : si les surplus versés au théorique étaient devenus d'une modicité dérisoire, l'homme d'État qui jadis voulait les lui enlever a pu estimer en 341 qu'ils n'en valaient plus la peine, et cependant, moins de trois ans après, à un moment critique, demander de nouveau leur affectation aux besoins de l'armée, sans rencontrer cette fois de résistance. De même que la figure du grand citoyen sort de cette enquête moins compassée, moins raide, mais non pas diminuée, de même le peuple athénien apparaît moins avide de sportules et moins sourd aux appels d'un patriotisme justement alarmé<sup>1</sup>.

Gustave GLOTZ.

1. Cet article, lu à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 27 mai 1932, était imprimé, quand j'ai eu connaissance d'une autre étude sur le même sujet que je tiens à signaler dès maintenant : J. Van Ooteghem, S. J., *Démosthène et le théorique*, dans les *Études classiques*, t. I, p. 388-407 (octobre 1932).